

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2023

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance : 10
- votants : 10

Date de convocation : 28/11/2023

Date d'affichage : 28/11/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-trois à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 70 ROUTE DE LA TOUCHE AU 15 JANVIER 2024 (Bâtiment Mairie-Ecole – T2 côté cantine)**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 09 décembre 2021 fixant le loyer du logement communal de type T2 du bâtiment Mairie-Ecole situé au 70 Route de la Touche au 1^{er} janvier 2022 à 408,28 €.

Selon les indices de références de l'INSEE du 2^{ème} trimestre 2022 au 2^{ème} trimestre 2023, la variation est de + **14,28 €**.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide :

- **DE FIXER** le montant du loyer mensuel à compter du 15 janvier 2024 à **422,56 €** (408,28 € + 14,28 €) auquel s'ajouteront les charges locatives,

La présente délibération annule et remplace celle du 09 décembre 2021.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

